

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1708

2 juillet 2014

SOMMAIRE

Benoi Private S.A. SPF	81943	H.S. Art in Metal Lux	81939
DGS S.à r.l.	81946	I.C.M. Chantal Meier Sàrl	81941
DIMPA International S.A.	81944	ILU	81943
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	81954	Imdeco S.A.	81943
Elga S.A.	81975	Immobilière Camecom	81943
Empiri International S.A.	81938	Immo-Euro S.A.	81943
Encore (Luxembourg)	81958	Ingersoll-Rand Holdings & Finance Interna-	
EnPro Luxembourg Holding Company S.à		tional S.à r.l.	81980
r.l.	81953	Inowai Group S.A.	81941
Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ..	81965	Inowai Residential S.A.	81942
Etix Financial Holding Africa S.à r.l.	81978	Inowai S.A.	81942
Europe Hotel HoldCo S.à r.l.	81951	Insight Finance S.A.	81938
FCS Services	81973	Inter Pipeline Luxembourg S.à r.l.	81942
F.D.Q. S.A.	81960	Invicta Card Services Holdings S.à r.l.	81982
FRBL022011 S.à r.l.	81962	Irisbus Bénélux	81942
Green Crest Capital Investment	81938	Karen Consulting SARL	81939
Gulfstream Marine S.A.	81938	Klaus Sauerwein G.m.b.H.	81940
Haifa S.A. SPF	81939	Landmark Food Turkey S.à r.l.	81939
Have et Hoffmann S.à r.l.	81939	LLH Invest S.A.	81940
Have et Hoffmann S.à r.l.	81940	LuxCo 53 S.à r.l.	81938
Have et Hoffmann S.à r.l.	81940	New Day Group Holdings S.à r.l.	81982
HCM Invest S.à r.l.	81940	Sig Monde Investment S.A.	81941
Hestia S.A.	81941	UDM Holding S.A.	81942
Hinterlang S.à r.l.	81941		

Empiri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.853.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060038/10.

(140069810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Green Crest Capital Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 168.075.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060039/10.

(140069973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Gulfstream Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060049/10.

(140069573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014060098/13.

(140069907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

LuxCo 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.340.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant que Gérant de votre société avec effet ce jour.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

FMS SERVICES S.A.

Gérant de Sociétés

Référence de publication: 2014060161/11.

(140069882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Haifa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.666.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060057/10.

(140069818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

H.S. Art in Metal Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.302.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29/04/2014.

Référence de publication: 2014060051/10.

(140069204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Have et Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13A, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 95.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060060/10.

(140069284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Landmark Food Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.512.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014060166/13.

(140069835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Karen Consulting SARL, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 182.315.

Hiermit kündige ich den mit der Karen Consulting SARL (R.C.S. Luxembourg B182315) am 26.11.2013 geschlossenen Domizilierungsvertrag mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 29.04.2014 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 29/04/2014.

Rechtsanwalt.

Référence de publication: 2014060128/11.

(140069170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Klaus Sauerwein G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 103.213.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014060146/11.

(140069282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Have et Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13A, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 95.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060061/10.

(140069285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Have et Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13A, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 95.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060062/10.

(140069286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

HCM Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 101.435.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060063/10.

(140069658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

LLH Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 178.400.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung vom 23. April 2014

Nach eingehender Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Herr Johannes FRIEDRICH, wohnhaft in D-54292 TRIER, Dagobertstrasse, 2 wird einstimmig zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt. Die Dauer des Mandats ist unbegrenzt.

2. Herr FRIEDRICH Johannes, als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, hat die Machtbefugnis die Gesellschaft mit seiner Einzelunterschrift zu verpflichten.

Référence de publication: 2014060178/13.

(140069498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Inowai Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014060077/10.

(140069621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Hestia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014060068/10.

(140069719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Hinterlang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 34, rue Kahlenbeerch.

R.C.S. Luxembourg B 150.428.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060069/9.

(140069213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

I.C.M. Chantal Meier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 1, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 92.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060075/10.

(140069272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Sig Monde Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour: SIG MONDE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014060363/15.

(140069704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Inowai Residential S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 154.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014060078/10.

(140069622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Inowai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 72.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014060079/10.

(140069624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Inter Pipeline Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 183.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060082/10.

(140070008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Irisbus Bénélux, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.706.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014060084/9.

(140069729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

UDM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 170.660.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour: UDM Holding S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014060470/15.

(140069703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ILU, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 106.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ILU

Référence de publication: 2014060085/10.

(140069520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Imdeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, rue de Berlé.
R.C.S. Luxembourg B 94.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060086/10.

(140069798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014060089/10.

(140069348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Immobilière Camecom, Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 43, rue des Charretiers.
R.C.S. Luxembourg B 150.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060090/9.

(140069085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Benoi Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.212.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour: *BENOI PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Nathalie Lett

Référence de publication: 2014060604/15.

(140070640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

DIMPA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 186.498.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société dénommée DIMAP, société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social à F-76600 LE HAVRE (France), 4, Avenue Foch, 3^{ème} Droite, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Havre sous le numéro 343 058 780,

ici représentée par son Président, Madame Brigitte GREVIN épouse MARTIN, dirigeante de société, demeurant professionnellement à F-76600 LE HAVRE (France), 4, Avenue Foch, 3^{ème} Gauche, habilitée à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 24 de ses statuts.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre la comparante et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "DIMAP INTERNATIONAL S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million trois cents mille euros (EUR 1.300.000,-) représenté par mille trois cents (1.300) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique, DIMAP, susdite.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de un million trois cents mille euros (EUR 1.300.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), des administrateurs-délégués à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué:

- Monsieur Franck Rouayroux, administrateur de société, demeurant à L-5851 Hesperange, 2, rue Josy Printz.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Julien Rouayroux, responsable administratif et commercial, demeurant à L-5841 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GREVIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 18397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059913/129.

(140068894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

DGS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.527.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Daniel Giler, employé privé, né à Marseille (France), le 11 mai 1953, demeurant au 8, rue des Vergers, L-6488 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "DGS S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quinze millions cent mille Euros (15 100 000 EUR), représenté par quinze millions cent mille (15 100 000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant si les gérants ne sont pas nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur(s) d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Monsieur Daniel Giler, prénommé, déclare souscrire aux quinze millions cent mille (15 100 000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et les libérer intégralement par apport en nature, consistant en trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq (3 985) actions, représentant cent pour cent (100%) de la société DGP, une société par action simplifiée constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social à la Zone artisanale Delta Industrie, 13011 Marseille (France) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro B 378 912 612, pour un montant de quinze millions cent mille Euros (15 100 000 EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'apport a été apportée.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte d'une déclaration de Monsieur Daniel Giler précité et représenté comme indiqué ci-dessus que:

- Il est propriétaire sans restriction des actions apportées et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles,
- L'apport de ces actions est effectivement réalisé avec effet au 16 avril 2014,
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation des actions, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille Euros (7 000 EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Daniel Giler, né à Marseille (France), le 11 mai 1953, résidant au 8, rue des Vergers, L-6488 Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 1 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

PASSÉ à Mondorf, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: EAC/2014/5718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014059911/273.

(140069211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Europe Hotel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.979.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EPF Acquisition Co 17 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 185512

duly represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 18th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Europe Hotel Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on April 26th 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176.979, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 24th 2013, number 71774. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 31st 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 11th 2014, number 931 (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of the Company's financial year; and
2. Subsequent amendment of article 13 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company currently set 1 January to 31 December of the same year to 1 December to 30 November of the following year. The current financial year which started on 1 January 2014 shall be an abbreviated financial year ending on 30 November 2014 - the new financial year hence starting on 1 December 2014.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of December and ends on the thirtieth (30) of November of the following year.

13.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EPF Acquisition Co 17 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.512,

dûment représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 avril 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Europe Hotel Holdco S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 avril 2013, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.979, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2013, numéro 71774. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 avril 2013, numéro 931 (la «Société»).

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice fiscal de la Société; et
2. Modification corrélative de l'article 13 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social qui commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année au premier (1) décembre jusqu'au trente (30) novembre de l'année suivante. L'exercice

social actuel qui a commencé le 1 janvier 2014 sera considéré un exercice fiscal abrégé se terminant le 30 novembre 2014 - le nouvel exercice fiscal commencera donc le 1 décembre 2014.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) décembre et se termine le trente (30) novembre de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'assemblée Générale annuelle ou par voie de résolutions écrites des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/19092. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014059929/107.

(140069827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

EnPro Luxembourg Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 143.242.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

GGB, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro 3404639 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Monsieur Steven van Waas, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'associée unique de «Enpro Luxembourg Holding Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.242, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2979 daté du 17 décembre 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 daté du 18 mars 2009 (la «Société»).

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, l'article 5 des statuts de la Société, tant dans sa version anglaise que dans sa version française, pour lui donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Bertrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

- Version en langue française

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans sa version anglaise que dans sa version française, l'article 9 relatif à la tenue des assemblées générales:

- Version en langue anglaise

“ **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.”

- Version en langue française

« **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. van Waas, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 avril 2014. Relation: MER/2014/841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014059924/68.

(140069749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 494.285.571,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

DS Smith International Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 7th Floor, 350 Euston Road, NW1 3AX London, United Kingdom, registered with Companies House under number 02636539 (the "Sole Member"),

duly represented by Me. Robert Goerend, avocat, having his professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 April 2014.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary public will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole member of DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.199, with a share capital of four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy Euro (EUR 494,285,570.-), incorporated by a deed received by Maître Marc Lecuit, then notary residing in Redange-sur-Attert, acting as deputy for Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 25 April 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 545 of May 20, 2003 (hereinafter the "Company").

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 13 December 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 499 of 28 February 2013.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's corporate capital in an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to bring it from its current amount of four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy Euro (EUR 494,285,570.-) to the amount of four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy-one Euro (EUR 494,285,571.-), by the issuance of one (1) new unit, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing units (the "New Unit"), together with a share premium in the amount of three million four hundred sixty-one thousand seven hundred eight Euro (EUR 3,461,708.-);

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company so that it will be read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy-one Euro (EUR 494,285,571.-) represented four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy-one (494,285,571) units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

First resolution

The Sole Member resolved to increase the share capital of the Company in the amount of one (1) Euro (EUR 1.-) so as to bring it from its current amount of four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy Euro (EUR 494,285,570.-) to the amount of four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy-one Euro (EUR 494,285,571.-), by the issuance of one (1) new unit, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and obligations as the existing units.

Subscription - Payment

The Sole Member declared to subscribe for the New Unit and to fully pay it up at its nominal value of one Euro (EUR 1.-), for an amount of one Euro (EUR 1.-) together with a share premium in the amount of three million four hundred sixty-one thousand seven hundred eight Euro (EUR 3,461,708.-) by contribution in kind in the amount of three million four hundred sixty-one thousand seven hundred nine Euro (EUR 3,461,709.-), consisting of 100% of the shares of DS Smith Re, a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and represented by three million four hundred sixty-one thousand seven hundred nine (3,461,709) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a copy of the report issued by Deloitte on 4 April 2014 on the interim accounts as at 31 January 2014 of DS Smith Re, prenamed;
- a contribution declaration of the Sole Member attesting that it is the unrestricted owner of the Shares.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Member, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Shares to be contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- no legal or natural person other than the Sole Member is entitled to any rights as to the Shares;

- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and towards any third party.

Report of the company's manager

The report of the manager of the DS SMITH (Luxembourg) S.à r.l. dated 16 April 2014, attests that the manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of his responsibility, legally bound as manager of the Company owning the above described contribution in kind, expressly agrees with its description, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Second resolution

The Sole Member resolved to subsequently amend article 5 of the articles of association of the Company so that it will be read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy-one Euro (EUR 494,285,571.-) represented four hundred ninety-four million two hundred eighty-five thousand five hundred and seventy-one (494,285,571) units with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Third resolution

The Sole Member resolved to grant power to any manager and/or to any employee of the company Centralis, with registered office at 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to update the Company's shareholders register.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-)

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DS Smith International Limited, une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 7^{ème} étage, 350 Euston Road, NW1 3AX, Londres, Royaume-Uni, et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 02636539 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Me Robert Goerend, avocat, ayant son adresse professionnelle au Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La partie comparante est l'associé unique de DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.199, avec un capital social de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 494.285.570.-), constituée par un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 25 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 545 du 20 mai 2003 (ci-après, la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 2012, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 499 du 28 février 2013.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 494.285.570,-) à un montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante et onze euros (EUR 494.285.571,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part Sociale»), ensemble avec une prime 6 d'émission totale de trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent huit euros (EUR 3.461.708,-);

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société de sorte à ce qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante et onze euros (EUR 494.285.571,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante et onze (494.285.571) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.»

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant actuel d'un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 494.285.570,-) à un montant de quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante et onze euros (EUR 494.285.571,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent huit euros (EUR 3.461.708,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement à sa valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission de trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent huit euros (EUR 3.461.708,-), par un apport en nature d'un montant total de trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf euros (EUR 3.461.709,-), consistant en 100% des actions DS Smith Re, une société anonyme existant conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés et actuellement en cours, et représenté par trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf (EUR 3.461.709) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une copie du rapport émis par Deloitte le 4 avril 2014 sur les comptes intermédiaires de DS Smith Re, précitée, au 31 janvier 2014;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Actions.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des Actions apportées et possède le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur les Actions;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer l'apport des Actions et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport du gérant de la société

Le rapport de gérant de la société DS SMITH (Luxembourg) S.à r.l., émis en date du 16 avril 2014 atteste que le gérant de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscription et libération.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier subséquemment l'article 5 des statuts de la Société et de sorte à ce qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante et onze euros (EUR 494.285.571,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante et onze (494.285.571) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir à tout gérant et/ou à tout employé de la société Centralis, ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (3.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GOEREND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2014. Relation: LAC/2014/17983. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014059917/192.

(140069239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Encore (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.169.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of April,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Blackstone Capital Partners (Cayman II) L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands with registered office at 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number 25348,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, Avocate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal

Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands with registered office at 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-16893,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, Avocate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., a limited partnership existing under the laws of Cayman Islands with registered office at 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-16894,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, Avocate, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Encore (Luxembourg) (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 166169, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 7 November 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 489 on 24 February 2012. The articles were not amended since then.

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), the Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandate.

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Shareholders and until full discharge is granted to him (the “Liquidator”).

Fourth resolution

The Shareholders resolve that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers to perform its duties as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting further authorizations of the general meeting of shareholders of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le premier jour du mois d’avril,

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Blackstone Capital Partners (Cayman II) L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro 25348,

ici représentée par Gersende Masfayon, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro WK-16893,

ici représentée par Gersende Masfayon, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., un limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro WK-16894,

ici représentée par Gersende Masfayon, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d’enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les «Associés») de Encore (Luxembourg) (ci-après mentionnée comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.169, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 novembre 2011 suivant acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 489 le 24 février 2012. Les statuts n'ont été modifiés depuis lors.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer M. John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution des Associés et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Les Associés décident que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;
- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et
- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs pour effectuer sa mission tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés de la Société.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Masfayon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 avril 2014. Relation: EAC/2014/4947. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014059921/127.

(140069351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de F.D.Q. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.339 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") du 26 janvier 1998, numéro 57 et dernièrement modifié le 5 décembre 2013, par acte notarié reçu par Maître Jean Seckler, notaire à Junglinster, publié au Mémorial le 25 janvier 2014 n°530.

L'assemblée était présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (le «Président»),

qui a désigné en tant que secrétaire, Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette

L'assemblée a élu Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en qualité de scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire de prendre acte que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenus par eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations paraphées ne varient par les membres du bureau et le notaire, resteront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités d'enregistrement;

II. Il résulte de ladite liste de présence que la totalité du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée;

III. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour;

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Approbation de la création d'actions de classe A et d'actions de classe B et reclassification des actions existantes de la Société en actions de classe A et actions de classe B;
3. Modification des articles 5 et 21 des statuts de la Société afin de refléter la création d'actions de classe A et d'actions de classe B; et
4. Divers.

Après délibération, les actionnaires de la Société ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les actionnaires de la Société renoncent unanimement à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. En outre, les actionnaires de la Société décident unanimement que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires de la Société dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Les actionnaires de la Société ont unanimement décidé de créer 2 (deux) classes d'actions, à savoir la classe d'actions A et la classe d'action B, toutes les actions étant sans désignation de valeur nominale.

Les actionnaires de la Société ont unanimement décidé de conférer aux actions de classe A et aux actions de classe B les droits financiers suivants jusqu'au remboursement par la société du principal et des intérêts des toutes les obligations émises par la société non échues au jour du présent acte:

- 90% (quatre-vingt-dix pourcent) des dividendes sera distribué aux détenteurs des actions de classe A; et
- 10% (dix pourcent) des dividendes sera distribué aux détenteurs des actions de classe B.

A compter de la date de remboursement par la société du principal et des intérêts des toutes les obligations émises par la société non échues au jour du présent acte, chaque action, indépendamment de sa classe, donnera droit à la même portion des dividendes. Le conseil d'administration déterminera quand cette date sera atteinte.

Les actionnaires de la Société ont décidé unanimement de convertir et de reclassifier les 22.265 (vingt-deux mille deux cent soixante-cinq) actions de la Société comme suit:

- les 2.265 (deux mille deux cent soixante-cinq) actions qui constituent l'intégralité des actions de la Société détenues par l'actionnaire qui détient ce nombre d'actions, tel que renseigné dans la liste de présence, sont reclassifiées en 2.265 (deux mille deux cent soixante-cinq) actions de classe A, sans valeur nominale; et

- les 20.000 (vingt mille) actions qui constituent l'intégralité des actions de la Société détenues par l'actionnaire qui détient ce nombre d'actions, tel que renseigné dans la liste de présence, sont reclassifiées en 20.000 (vingt mille) actions de classe B, sans valeur nominale.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier l'article 5 et l'article 21 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million cent quarante-huit mille euros (EUR 1.148.000,-) représenté par vingt-deux mille deux cent soixante-cinq (22.265) actions, divisées en 2.265 (deux mille deux cent soixante-cinq) actions de classe A (les "Actions de Classe A") et 20.000 (vingt mille) actions de classe B (les "Actions de Classe B"), toutes sans désignation de valeur nominale (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont ensemble désignées comme les "actions" et individuellement comme une "action").

Les droits financiers attachés aux différentes classes d'actions sont détaillés à l'article 21."

" **Art. 21. Répartition des bénéfices**

21.4 Jusqu'au remboursement par la société du principal et des intérêts des toutes les obligations émises par la société et non échues au 2 avril 2014, dans l'hypothèse d'une distribution de dividendes aux actionnaires de la Société, cette distribution sera allouée de la manière suivante:

- quatre-vingt dix pour cent (90%) aux détenteurs des Actions de Classe A; et
- dix pour cent (10%) aux détenteurs des Actions de Classe B.

A compter de la date de remboursement par la société du principal et des intérêts des toutes les obligations émises par la société et non échues au 2 avril 2014, chaque action, indépendamment de sa classe, donnera droit à la même portion des dividendes. Le conseil d'administration déterminera quand cette date sera atteinte, sans qu'il soit nécessaire d'en informer les actionnaires."

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire instrumentaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014059967/97.

(140069422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

FRBL022011 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.077.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of April,

Before the undersigned, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Notary"), momentarily absent and who will remain the depository of the present deed.

THERE APPEARED

1. OpenGate Capital Group Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159 276 and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

2. Syntagma Capital Limited, a British limited liability partnership, duly incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 130, Shaftesbury Avenue, W1D 5AR London, United Kingdom and registered with the United Kingdom and Wales Companies Register under number 697918,

Both here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, professionally residing in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two powers of attorney given on April 16th, 2014 (hereinafter referred to as the "Attorney").

The said powers of attorney, initialed “ne varietur” by the Attorney of the Appearing Parties (as such term is defined below) and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(hereinafter referred to as the "Appearing Parties" or "Shareholders").

Such Appearing Parties are the shareholders of FRBL022011 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), duly incorporated before Notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 18 February 2011 and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159 077, and whose articles of association (hereinafter referred to as the “Articles”) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1011 page 48505 on 16 May 2011 and have never been amended (hereinafter referred to as the “Company”).

The Appearing Parties representing the whole corporate capital require the Notary to act the following resolutions:

First resolution

The Appearing Parties, on their quality of the shareholders of the Company acknowledge that the shares of the Company are held as follows:

Shareholders	Number of Shares
OpenGate Capital Group Europe S.à r.l.	12.250
Syntagma Capital Limited	250
Total:	12.500

Second resolution

The Appearing Parties, in their quality of the shareholders of the Company, further resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) to five hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 562.500.-) by issuing five hundred fifty thousand (550,000) new shares (hereinafter referred to as the "New Shares"), having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The Appearing Parties acknowledge (i) that five hundred thirty-nine thousand (539,000) New Shares issued are paid up and fully subscribed by OpenGate Capital Group Europe S.à r.l., prenamed, by way of contribution in cash for an amount of five hundred thirty-nine thousand euro (EUR 539,000.-), (ii) that eleven thousand (11,000) New Shares issued are paid up and fully subscribed by Syntagma Capital Limited prenamed, by way of contribution in cash for an amount of eleven thousand euro (EUR 11.000.-) and (iii) that the total amount of five hundred fifty thousand euro (EUR 550,000) is allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned Notary.

Third resolution

The Appearing Parties consequently decide to amend the first paragraph of article 5 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital is set at five hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 562,500.-) represented by five hundred sixty-two thousand five hundred (562,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Fourth resolution

Following the above adopted resolutions, the Appearing Parties acknowledge that the Company's shareholding shall be as follows:

Shareholders	Number of Shares
OpenGate Capital Group Europe S.à r.l.	551.250
Syntagma Capital Limited	11.250
Total:	562.500

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney of the Appearing Parties known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, the Attorney of the Appearing Parties signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le "Notaire"), momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

1. OpenGate Capital Group Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 276 et ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Syntagma Capital Limited, une société à responsabilité limitée de droit britannique, dûment constituée et existante en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 130, Shaftesbury Avenue, W1D 5AR, Londres, Royaume-Uni et enregistrée auprès du United Kingdom and Wales Companies Register sous le numéro 697618,

Tous les deux ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 16 avril 2014 (ci-après le "Mandataire").

Les procurations, signées «ne varietur» par le Mandataire des Personnes Comparantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) et par le Notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ci-après les "Personnes Comparantes" ou les "Associés").

Telles Personnes Comparantes sont les associés de FRBL022011 S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dûment constituée par devant le Notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 février 2011 et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 077, et dont les statuts (ci après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 mai 2011, sous numéro 1011, page 48505 et n'ont pas été modifiés (ci-après la "Société").

Les Personnes Comparantes représentant la totalité du capital social demandent le Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, constatent que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales
OpenGate Capital Group Europe S.à r.l.	12.250
Syntagma Capital Limited	250
Total:	12.500

Deuxième résolution

Les Personnes Comparantes, en leur qualité des associés de la Société, décident ensuite d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante mille (EUR 550.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mil cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 562.500,-) par l'émission de cinq cent cinquante mille (550.000) nouvelles parts sociales (ci-après les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-).

Les Personnes Comparantes admettent que (i) cinq cent trente-neuf mille (539.000) Nouvelles Parts sociales sont intégralement libérées et entièrement souscrites par OpenGate Capital Group Europe S.à r.l. par une contribution en numéraire d'un montant total de cinq cent trente-neuf mille Euros (EUR 539.000,-), (ii) onze mille (11.000) Nouvelles Parts sociales sont intégralement libérées et entièrement souscrites par Syntagma Capital Limited par une contribution en numéraire d'un montant total de onze mille Euros (EUR 11.000) et que (iii) le montant total de cinq cent cinquante mille Euros (EUR 550.000) est alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant des Apports ont été présentés au Notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Personnes Comparantes décident de modifier le premier paragraphe de l'article des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 562.500,-), représenté par cinq cent soixante-deux mille cinq cents (562.500) parts ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Quatrième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus adoptées, les Personnes Comparantes reconnaissent que l'actionnariat de la Société est établi comme suit:

Associés	Nombre des Parts Sociales
OpenGate Capital Group Europe S.à r.l.	551.250
Syntagma Capital Limited	11.250
Total:	562.500

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Personnes Comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des Personnes Comparantes, connu du Notaire par son nom, prénom, statut civil et lieu de résidence, ledit mandataire des Personnes Comparantes a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2014. LAC/2014/19061. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060002/160.

(140069504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.650.674,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.463.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

EQIX (Global Holdings) C.V., a Dutch limited partnership, having its principal place of business at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America, represented by its general partner NY 3, LLC, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered address at c/o Incorporation Services, Ltd. 3500 South Dupont Highway Dover, DE 19901, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (“Memorial C”) number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 157.463 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 22 February 2013, published in the Mémorial C, dated 7 May 2013 number 1086.

II.- That the 37,755,227 (thirty-seven million seven hundred fifty-five thousand two hundred twenty-seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars), with retroactive effect as at 1st January 2014, so as to raise it from its current amount of USD 37,755,227 (thirty seven million, seven hundred and fifty five thousand, two hundred and twenty seven United States Dollars) to USD 38,611,894 (thirty-eight million, six hundred and eleven thousand, eight hundred and ninety-four United States Dollars) by the issuance of 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 84,810,130.26 (eighty-four million, eight hundred and ten thousand, one hundred and thirty United States Dollars and twenty-six cents) out of which USD 85,667 (eighty-five thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by EQIX (Global Holdings) C.V. of the new shares by way of contributions in kind;

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 38,780 (thirty-eight thousand, seven hundred and eighty United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 38,611,894 (thirty-eight million, six hundred and eleven thousand, eight hundred and ninety-four United States Dollars) to USD 38,650,674 (thirty-eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy four United States Dollars) by the issuance of 38,780 (thirty-eight thousand, seven hundred and eighty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,839,307.72 (three million, eight hundred and thirty-nine thousand, three hundred and seven United States Dollars, and seventy-two cents) out of which USD 3,878 (three thousand, eight hundred and seventy-eight United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

5. Subscription and payment by EQIX (Global Holdings) C.V. of the new shares by way of contributions in kind;

6. New composition of the shareholding of the Company;

7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars), with retroactive effect as at 1st January 2014, so as to raise it from its current amount of USD 37,755,227 (thirty-seven million seven hundred fifty-five thousand two hundred twenty-seven United States Dollars) to USD 38,611,894 (thirty-eight million, six hundred and eleven thousand, eight hundred and ninety-four United States Dollars) by the issuance of 856,667 (eight hundred and fifty-six thousand, six hundred and sixty-seven) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “First New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 84,810,130.26 (eighty-four million, eight hundred and ten thousand, one hundred and thirty United States Dollars and twenty-six cents) payable on the share premium account of the Company (the “First Share Premium”), out of which USD 85,667 (eighty-five thousand, six hundred and sixty-seven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind

consisting of receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of USD 85,666,797.26 (eighty-five million, six hundred sixty-six thousand, seven hundred ninety-seven United States Dollars and twenty-six cents) (the “First Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the First New Shares and the payment of the First Share Premium through the First Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the First New Shares. The issue of the First New Shares is also subject to the payment of the First Share Premium. The First New Shares as well as the First Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the First Contribution.

Description and Valuation

The First Contribution made by the Sole Shareholder, with retroactive effect as at 1st January 2014, in exchange of the issuance of the First New Shares and the payment of the First Share Premium, is composed of certain receivables held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of USD 85,666,797.26 (eighty-five million, six hundred sixty-six thousand, seven hundred ninety-seven United States Dollars and twenty-six cents) which is the USD equivalent of EUR 62,185,538.08 (sixty-two million, one hundred eighty-five thousand, five hundred thirty-eight Euros and eight cents) pursuant to the EUR/USD exchange rate of 1.3776 (one point three seven seven six) as at 1st January 2014.

The net value of the First Contribution amounts to USD 85,666,797.26 (eighty-five million, six hundred sixty-six thousand, seven hundred ninety-seven United States Dollars and twenty-six cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the First Contribution's existence

A proof of the First Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 80 Cheapside, London EC2V 6EE, United Kingdom;

d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the First Contribution, expressly agree with the description of this First Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- EQIX (Global Holdings) C.V.: 38,611,894 (thirty-eight million, six hundred and eleven thousand, eight hundred and ninety-four) shares.

Fifth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 38,780 (thirty-eight thousand, seven hundred and eighty United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 38,611,894 (thirty-eight million, six hundred and eleven thousand, eight hundred and ninety-four United States Dollars) to USD 38,650,674 (thirty eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy-four United States Dollars) by the issuance of 38,780 (thirty-eight thousand, seven hundred and eighty) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar)

each (the “Second New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 3,839,307.72 (three million, eight hundred and thirty-nine thousand, three hundred and seven United States Dollars, and seventy-two cents) payable on the share premium account of the Company (the “Second Share Premium”), out of which USD 3,878 (three thousand, eight hundred and seventy-eight United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of USD 3,878,087.72 (three million, eight hundred and seventy-eight thousand, eighty-seven United States Dollars and seventy-two cents) (the “Second Contribution”).

Sixth resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the Second New Shares and the payment of the Second Share Premium through the Second Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the Second New Shares. The issue of the Second New Shares is also subject to the payment of the Second Share Premium. The Second New Shares as well as the Second Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Second Contribution.

Description and Valuation

The Second Contribution made by the Sole Shareholder in exchange of the issuance of the Second New Shares and the payment of the Second Share Premium, is composed of certain receivables held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of USD 3,878,087.72 (three million, eight hundred and seventy-eight thousand, eighty-seven United States Dollars and seventy-two cents).

The net value of the Second Contribution amounts to USD 3,878,087.72 (three million, eight hundred and seventy-eight thousand, eighty-seven United States Dollars and seventy-two cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Second Contribution's existence

A proof of the Second Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 80 Cheapside, London EC2V 6EE, United Kingdom;

d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Second Contribution, expressly agree with the description of this Second Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- EQIX (Global Holdings) C.V. (represented by its general partner NY3, LLC): 38,650,674 (thirty eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy-four) shares.

The notary acts that the 38,650,674 (thirty eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy-four) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the First Contribution and Second Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ Art. 6. Subscribed Capital. The share capital of the Company is set at USD 38,650,674 (thirty eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy-four United States Dollars), represented by 38,650,674 (thirty eight million, six hundred and fifty thousand, six hundred and seventy-four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Equinix (Global Holdings) C.V., un partenariat hollandais, ayant son lieu principal d'activité sis à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique, représenté ici par son associé commandité NY 3, LLC, une société organisée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social sis à c/o Incorporation Services, Ltd. 3500 South Dupont Highway Dover, DE 19901, Etats-Unis d'Amérique (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de "Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constitué par un acte dressé par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 268 en date du 9 février 2011, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.463 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Francis Kessler, prénoté, le 22 février 2013, publié au Mémorial C, en date du 7 mai 2013 numéro 1086.

II.- Les 37.755.227 (trente-sept millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels la partie comparante reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 856.667 USD (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept Dollars américains), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 37.755.227 USD (trente-sept millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent vingt-sept Dollars américains) à

38.611.894 USD (trente-huit millions six cent onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dollars américains), par l'émission de 856.667 (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 84.810.130,26 USD (quatre-vingt-quatre millions huit cent dix mille cent trente Dollars américains et vingt-six centimes) dont un montant de 85.667 USD (quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-sept Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apports en nature;

3. Souscription et paiement par EQIX (Global Holdings) C.V. des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 38.780 USD (trente-huit mille sept cent quatre-vingts Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 38.611.894 USD (trente-huit millions six cent onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dollars américains) à 38.650.674 USD (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze Dollars américains), par l'émission de 38.780 (trente-huit mille sept cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 3.839.307,72 USD (trois millions huit cent trente-neuf mille trois cent sept Dollars américains et soixante-douze centimes) dont un montant de 3.878 USD (trois mille huit cent soixante-dix-huit Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

5. Souscription et paiement par EQIX (Global Holdings) C.V. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

7. Modifications du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de sorte à refléter ces actions; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 856.667 USD (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept Dollars américains), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 37.755.227 USD (trente-sept millions sept cent cinquante-cinq mille deux cent vingt-sept Dollars américains) à 38.611.894 USD (trente-huit millions six cent onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dollars américains), par l'émission de 856.667 (huit cent cinquante-six mille six cent soixante-sept) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Premières Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 84.810.130,26 USD (quatre-vingt-quatre millions huit cent dix mille cent trente Dollars américains et vingt-six cents) (la "Première Prime d'Emission"), dont un montant de 85.667 USD (quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-sept Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, d'un montant total de 85.666.797,26 USD (quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et vingt-six cents) (le "Premier Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Premières Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Première Prime d'Emission par l'Associé Unique par voie du Premier Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Premières Nouvelles Parts Sociales. Les Premières Nouvelles Parts Sociales et la Première Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie du Premier Apport.

Description et évaluation

Le Premier Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Premières Parts Sociales et du paiement de la Première Prime d'Emission, est composé de certaines créances détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de 85.666.797,26 USD (quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et vingt-six cents) qui est l'équivalent en USD de 62.185.538,08 EUR (soixante-deux millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-huit Euros et huit centimes) conformément au taux de change EUR/USD de 1,3776 (un virgule trois sept sept six) au 1^{er} janvier 2014.

La valeur nette du Premier Apport s'élève à 85.666.797,26 USD (quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et vingt-six cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence du Premier Apport

Une preuve du Premier Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 80 Cheapside, Londres EC2V 6EE, Royaume-Uni;

d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison du Premier Apport, consentent expressément à la description de ce Premier Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- EQIX (Global Holdings) C.V.: 38.611.894 (trente-huit millions six cent onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 38.780 USD (trente-huit mille sept cent quatre-vingts Dollars américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 38.611.894 USD (trente-huit millions six cent onze mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dollars américains) à 38.650.674 USD (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze Dollars américains), par l'émission de 38.780 (trente-huit mille sept cent quatre-vingts) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Secondes Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 3.839.307,72 USD (trois millions huit cent trente-neuf mille trois cent sept Dollars américains et soixante-douze centimes) (la "Seconde Prime d'Emission"), dont un montant de 3.878 USD (trois mille huit cent soixante-dix-huit Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, d'un montant total de 3.878.087,72 USD (trois millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-douze cents) (le "Second Apport").

Sixième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Secondes Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Seconde Prime d'Emission par l'Associé Unique par voie du Second Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Secondes Nouvelles Parts Sociales. Les Secondes Nouvelles Parts Sociales et la Seconde Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie du Second Apport.

Description et évaluation

Le Second Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Secondes Parts Sociales et du paiement de la Seconde Prime d'Emission, est composé de certaines créances détenues par l'Associé Unique contre la Société d'un montant total de 3.878.087,72 USD (trois millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-douze cents).

La valeur nette du Second Apport s'élève à 3.878.087,72 USD (trois millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-sept Dollars américains et soixante-douze cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence du Second Apport

Une preuve du Second Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle sise au 80 Cheapside, Londres EC2V 6EE, Royaume-Uni;

d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle sise au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison du Second Apport, consentent expressément à la description de ce Second Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Equinix (Global Holdings) C.V. (représentée par son associé commandité NY3, LLC): 38.650.674 (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze) parts sociales.

Le notaire acte que les 38.650.674 (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement adopter les résolutions suivantes.

Huitième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et le Premier Apport et le Second Apport ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 38.650.674 USD (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze Dollars américains), représenté par 38.650.674 (trente-huit millions six cent cinquante mille six cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale of 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Mondorf, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: EAC/2014/5708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014059925/398.

(140069075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

FCS Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.493.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sandrine BRASSEL, expert-comptable, née le 28 août 1980 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6730 Bellefontaine, 234, rue des Combattants.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats de gestion et d'organisation administrative, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil en organisation.

Elle pourra faire toutes opérations et transactions, tant mobilières qu'immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «FCS Services».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que des comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants et dans les limites prévues par la loi.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième samedi du mois de juillet de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Sandrine BRASSEL, prénommée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cents euros (EUR 800,-).

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Sandrine BRASSEL, expert-comptable, née le 28 août 1980 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6730 Bellefontaine, 234 rue des Combattants.
- 3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2562 Luxembourg, 2 Place de Strasbourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BRASSEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2014. LAC/2014/18065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014059981/147.

(140068846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Elga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4125 Esch-sur-Alzette, 16, rue des Franciscains.

R.C.S. Luxembourg B 186.496.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Madame Elena ZANFIR, indépendante, née le 09 novembre 1986 à Mangalia (Roumanie), demeurant à 16 Rue des Franciscains L-4125 Esch-sur-Alzette;

2. Monsieur Gauthier BRUN, auditeur, né le 30 juin 1987 à Bois- Guillaume (France), demeurant à 16 Rue des Franciscains L-4125 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de «ELGA SA»

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Esch-sur-Alzette.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la réalisation et la commercialisation de biens de consommation courante, alimentaires et non alimentaires, dont la fabrication est réalisée dans ses propres ateliers ou concédée à des tiers.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelle que forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra l'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet sera similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUROS) représenté par mille (1 000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUROS) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendraient pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, courrier postal ou e-mail, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en l'an deux mille quinze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

ZANFIR Elena, née le 09/11/1986, domiciliée 16 Rue des Franciscains L-4125 Esch-sur-Alzette, détient 999 actions

BRUN Gauthier, né le 30/06/1987, domicilié 16 Rue des Franciscains L-4125 Esch-sur-Alzette, détient 1 action

Total: MILLE (1 000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de VINGT ET UN MILLE EUROS (21.000- EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze. La première assemblée générale se tiendra en deux mille quinze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 800.-€

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- ZANFIR Elena, prénommée

- BATAILLE Maud, comptable, née le 10/04/1962 à Rouen, domiciliée Rue du Trou Pierrot, F-76460 Pleine-Sève

- TUDOR Maria, indépendante, née le 20/06/1965 à Cotu Vai (Roumanie), domiciliée 12 Rue des Campagnes B-5100

Wierde

3. Est nommé administrateur - délégué: ZANFIR Elena, prénommée. Elle sera chargée de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

FGA (Luxembourg) S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 61.096 avec son siège social à L-8211 Mamer, route d'Arlon, 53;

5. Le siège social est fixé à L-4125 Esch-sur-Alzette, 16 Rue des Franciscains.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par ses noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Elena ZANFIR, Gauthier BRUN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 16 avril 2014. Relation: DIE/2014/4889. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059949/125.

(140068875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Etix Financial Holding Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.500.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept avril,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

La société ETIX EVERYWHERE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.103,

ici représentée par Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, avec adresse professionnelle au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 mars 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société prend la dénomination de «ETIX FINANCIAL HOLDING AFRICA S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique ETIX EVERYWHERE S.A., prénommée, et entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décision de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'associée unique décide de nommer Monsieur Charles-Antoine BEYNEY, administrateur de Sociétés, né le 29 septembre 1982 à Bordeaux (France), demeurant au 1, Beauchamps Place F5, UK, London SW31NG, en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MESTDAGH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2014. LAC / 2014 / 16969. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014059960/130.

(140068902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.545.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.058.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of April.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Ingersoll-Rand Company Limited, a company organized under the laws of Bermuda, with effective place of management at 170-175, Lakeview Drive, Dublin, Ireland, and registered with the Registrar of Companies in Bermuda under number 30862, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney established on 16 April 2014.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.058.

II. The share capital of the Company currently amounts to EUR 186,545,500 (one hundred eighty-six million five hundred forty-five thousand five hundred Euro) represented by 7,461,820 (seven million four hundred sixty-one thousand eight hundred and twenty) shares.

III. The appearing person, as Sole Shareholder, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with effect as at 16 April, 2014.

IV. The appearing person, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or taken over by the Sole Shareholder and that provisions have been set up to cover the payment of (i) a future liability for legal services in connection with the dissolution of the Company, (ii) a future liability for the establishment of the tax returns for the years 2013 and 2014, (iii) a liability for the payment of the net wealth tax, and (iv) a liability for the payment of other taxes, the Sole Shareholder acknowledges that these provisions and any unexpected liability will be taken on by it.

V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

VI. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the performance of their mandate as of today.

VII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 16, Avenue Pasteur, Grand Duchy of Luxembourg, L-2310, Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Ingersoll-Rand Company Limited, une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social sis au 170-175, Lakeview Drive, Dublin, Irlande, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 30862, est l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration établie le 16 avril 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est actuellement l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.058.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 186.545.500 USD (cent quatre-vingt-six millions cinq cent quarante-cinq mille cinq cent Dollars Américains) représenté par 7.461.820 (sept millions quatre cent soixante-et-un mille huit cent vingt) parts sociales.

III. La partie comparante, agissant en tant qu'Associé Unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet au 16 avril 2014.

IV. La partie comparante, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare que toutes les dettes de la Société ont été apurées ou prises en charge par l'Associé Unique et que des provisions ont été constituées afin de couvrir le paiement (i) d'une future dette liée aux services juridiques rendus dans le cadre de la dissolution de la Société, (ii) d'une future dette liée à l'établissement des déclarations fiscales pour les années 2013 et 2014, (iii) d'une dette liée au paiement de l'impôt sur la fortune, et (iv) une dette liée au paiement de divers impôts, l'Associé Unique reconnaît assumer la charge de ces provisions ainsi que toute dette qui apparaîtrait par la suite.

V. L'activité de la Société a cessé et tous les actifs de la Société sont transférés à l'Associé Unique, qui est personnellement responsable de toutes les dettes et engagements de la Société, même celles encore inconnues, en conséquence de quoi, la liquidation de la Société est considérée comme étant accomplie et terminée.

VI. L'Associé Unique accorde une décharge totale aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leur mandat à compter de ce jour.

VII. Les comptes sociaux et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans à l'adresse suivante: 16, Avenue Pasteur, Grand Duché du Luxembourg, L-2310, Luxembourg.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été passé à Mondorf-les-Bains, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: EAC/2014/5715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014060076/104.

(140069210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**New Day Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Invicta Card Services Holdings S.à r.l.).**

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.614.

In the year two thousand and fourteen, on the first of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Invicta EuroCard Services L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands with registered number 52463 and whose registered office is PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Island acting by its general partner Invicta EuroCard Services GP LLC, a limited liability company organised under the laws of Delaware under number 4837118 (the Sole Shareholder),

represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Invicta Card Services Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5364 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.614 (the Company). The Company was incorporated on 20 October 2011 pursuant to a

deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 3145 of 21 December 2011, amended for the last time on 30 November 2011 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 972 of 16 April 2012.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (i) Waiver of the convening notices;
- (ii) Change of the name of the Company to NewDay Group Holdings S.à r.l.;
- (iii) Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change specified under the above item;
- (iv) Delegation of power and authority to any manager of the Company to see to any formalities in connection with the change specified under the above items in the name and on behalf of the Company; and
- (v) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Invicta Card Services Holdings S.à r.l. to NewDay Group Holdings S.à r.l.

Third resolution

Further to the second resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles to reflect such name change so that article 1 shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "NewDay Group Holdings S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles). "

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to see to any formalities required in connection with the above resolutions in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier avril,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAIT:

Invicta EuroCard Services L.P., une société en commandite (limited partnership) enregistrée aux Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 52463 et ayant son établissement principal au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Island, Iles Cayman, agissant par la voie de son commandité, Invicta EuroCard Services GP LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro 4837118 (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Invicta Card Services Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.614 (la Société). La Société a été constituée le 20 octobre 2011, par un acte Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3145 du 21 décembre 2011, modifié pour la dernière fois le 30 novembre 2011 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 du 16 avril 2012.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (i) renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) changement du nom de la Société qui devient NewDay Group Holdings S.à r.l.;
- (iii) modification consécutive de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;
- (iv) procuration donnée à tout gérant de la Société afin d'accomplir toutes les formalités requises en relation avec le changement ci-dessus au nom et pour le compte de la Société; et
- (v) divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société, Invicta Card Services Holdings S.à r.l., qui devient NewDay Group Holdings S.à r.l.

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte que l'article 1 aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "NewDay Group Holdings S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à toutes les formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 avril 2014. Relation: EAC/2014/4950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014060083/126.

(140069383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.